



Mme Virginie Cayré
Directrice générale de l'ARS Grand Est
et
M. Benoît Vallet
Directeur général de l'ARS Hauts-de-France

Mardi 6 octobre 2020

Objet : Demande de rattachement du centre hospitalier Jeanne de Navarre au groupement hospitalier universitaire de Champagne.

Madame la directrice générale de l'ARS Grand Est,

Monsieur le directeur général de l'ARS Hauts de France,

Nous venons vers vous pour vous faire part de la volonté des conseils de surveillance du centre hospitalier Jeanne de Navarre et du CHU de Reims de se rapprocher, et pour être concrets, pour que le centre hospitalier puisse être rattaché au GHU de Reims. Cette demande est le fruit d'une réflexion partagée entre la communauté médicale, les représentants des usagers du territoire, les délégués des personnels ainsi que nombre d'élus locaux du centre hospitalier de Château-Thierry, et du CHU de Reims

Notre démarche est fondée par trois constats, que nous souhaitons vous exposer:

- Le centre hospitalier universitaire de Reims constitue la première perspective médicale des habitants du territoire de Château-Thierry ;
- Les coopérations médicales entre le centre hospitalier de Château-Thierry et le CHU de Reims sont effectives et offrent à ce jour de réelles perspectives ;
- Rattachée au GHT SAPHIR dont l'hôpital pivot est le centre hospitalier de Soissons, l'organisation administrative du centre hospitalier Jeanne de Navarre présente un décalage avec l'organisation médicale et le flux naturel de population centrés sur Reims.

Le centre hospitalier universitaire de Reims constitue le premier débouché médical des habitants du territoire de Château-Thierry :

80 % des patients de la zone d'attractivité prioritaire de l'hôpital de Château -Thierry se dirigent vers ce dernier en priorité (le centre hospitalier détenait 48,8% des parts de marché en 2019). Le deuxième producteur de séjours médecine, chirurgie, obstétrique de la zone est le CHU de Reims, qui détient 10 % des parts de marché. A titre de comparaison le centre hospitalier de Soissons ne possède que 6,4 % des parts du marché.

Au-delà des aléas des découpages administratifs territoriaux, le territoire de Château-Thierry développe une proximité historique et socio-économique avec Reims qui se traduit entre autres choses par d'importants flux de patients vers cette métropole.

En effet, le CHU de Reims, les cliniques et un institut de cancérologie concentraient ensemble 26,6 % des parts de marché en 2018, soit trois fois plus que l'offre public et privée de Soissons.

Les coopérations médicales entre le centre hospitalier de Château-Thierry et le CHU de Reims sont effectives et offrent à ce jour de réelles perspectives :

- Convention entre la maternité de Château-Thierry (niveau 2A) et celle de recours du CHU (niveau 3). Prise en charge des transferts médicalisés par le SMUR pédiatrique de Reims.
- Filière organisée depuis de nombreuses années entre le service de chirurgie thoracique du CHU et le service de pneumologie de Château-Thierry. Réalisation de la chirurgie thoracique non cancérologique au centre hospitalier et la chirurgie pulmonaire cancérologique au CHU. (Docteur Delepine).
- Coopération entre le service de cardiologie de Château-Thierry et le service de Chirurgie cardiaque et vasculaire du CHU pour la prise en charge de la chirurgie cardiaque et la pause du dispositif d'ECMO au CHU de Reims (Professeur Ruggieri)
- Coopération entre les services de cardiologie pour la prise en charge de la rythmologie et la pause de stimulateurs cardiaques. (Professeur Metz, Docteur Lesaffre)
- Convention entre les deux hôpitaux concernant l'ORL. Consultation ORL, prise en charge de la chirurgie non cancéreuse à Château-Thierry et la chirurgie cancéreuse au CHU (Professeur Labrousse, Docteur Louges)
- Convention entre les deux hôpitaux concernant la dermatologie permettant l'encadrement des médecins en formation dans la spécialité (Professeur Viguié)
- Coopération entre les deux laboratoires (Professeur Gillery)
- Prise en charge des patients présentant un AVC et qui relève d'un traitement par thrombectomie
- Le CHU est le centre de recours pour la prise en charge des polytraumatisés, des plaies compliquées de la main, des traumatismes du rachis et des patients cérébrolésés.
- Coopération en cours de finalisation :
 - Diabétologie (Professeur Delemer)
 - Rhumatologie (Professeur Salmon)
 - Réanimation (Professeur Mourvillier)

Rattachée au GHT SAPHIR dont l'hôpital pivot est le centre hospitalier de Soissons, l'organisation administrative du centre hospitalier Jeanne de Navarre présente un décalage avec l'organisation médicale et le flux naturel de population centrés sur Reims.

Engagés depuis 4 ans dans le GHT Saphir, l'établissement et son conseil de surveillance ont fait le choix, fin 2018, de mettre fin à la direction commune entre les centres hospitaliers de Château-Thierry et de Soissons marquant ainsi la volonté de ne plus amalgamer les projets de ces deux structures. Puis, le 24 septembre dernier, ont fait part de leur souhait de rattachement au GHU de Reims.

Comme démontré ci-dessus, les liens médicaux avec le CHU de Reims s'étoffent.

Au-delà de ces éléments concrets, nous sommes convaincus qu'il ne faut pas dissocier les organisations administratives des organisations médicales ; l'une devant être au service de l'autre, sous peine de cautionner des fonctionnements bureaucratiques qui à termes pourraient être contre productifs.

C'est pourquoi nous venons vers vous pour envisager un rattachement du centre hospitalier de Château-Thierry au GHU de Reims.

Nous savons qu'il est délicat de proposer ce rattachement qui va à l'encontre de l'organisation administrative mais cette mise en cohérence avec le projet médical de nos territoires nous semble plus forte.

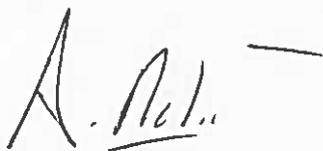
Ce rattachement pourrait être à l'image du centre hospitalier de Langres et du CHU de Dijon, regroupés dans le même GHT Côte d'Or et qui pourtant, se trouvent comme nos établissements, dans deux départements et deux régions différentes.

Nous pensons que les administrations doivent servir nos populations et leur bassin de vie, c'est pourquoi les élus locaux ont fait part de leur souhait à ce rattachement.

Vous trouverez à la lecture des documents en annexe -la délibération du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Jeanne de Navarre du 24 septembre dernier demandant ce rattachement, ainsi que la motion votée à l'unanimité par le Conseil communautaire de la région de Château-Thierry- la volonté du territoire de la région de Château-Thierry pour ce rapprochement naturel.

Nous nous tenons prêts à évoquer avec vous ce rattachement, pour envisager comment, techniquement et en matière d'organisation de vos administrations, il pourrait s'envisager.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Madame la directrice générale, Monsieur le directeur général, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



M. Arnaud Robinet
Président du Conseil de surveillance
du CHU de Reims



M. Etienne Hay
Président du Conseil de surveillance
du Centre Hospitalier Jeanne de Navarre
de Château-Thierry